

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2009

Droit de Prémption

Informé des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas faire valoir le droit de prémption au profit de la commune à l'occasion des aliénations suivantes :

- Propriété cadastrée section B N°820, Rue des Templiers ;
- Propriété cadastrée section AB N°444, Avenue de Pelouine.

Zone d'Aménagement Concerté du secteur de la Gare

Après délibération sur le bilan des études préalables en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté secteur de la Gare, le conseil municipal émet un avis favorable sur le choix du site et les objectifs retenus . Il décide de clore la procédure de concertation et approuve le dossier de création.

Projet de vente au profit de la Communauté de Communes du terrain communal YS177, près de la Zone d'Activités du Clos de la Barre

Ce terrain comportant des nuisances ne permettant pas la vente pour la construction, un avis favorable est donné pour vente, au profit de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon, moyennant le prix de 1.50 € le mètre carré.

Compétence Jeunesse de la Communauté de Communes : implantation d'un espace jeunes sur la Commune de MESSAC

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'animation relatives à la jeunesse par la Communauté de Communes, la commune de MESSAC est retenue pour l'ouverture d'un espace jeunes. Un comité de pilotage a été chargé de définir les conditions de fonctionnement. L'implantation du local est fixé Rue Cawiezel, face au Square Louis BOURGEOIS.

Extension de l'école primaire-

Le maire est autorisé à procéder au paiement des dépenses à l'avancement du chantier avant le vote du budget.

Réhabilitation de logements locatifs Rue Saint-Abdon

A l'issue des travaux de démolition, des défauts ne permettent pas d'obtenir les hauteurs aux normes d'habitabilité dans une pièce d'un logement. Après étude, la solution retenue est de modifier la distribution intérieure des pièces et réduire le nombre de logements à 3 au lieu de 4 initialement prévus. Le conseil municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes et du département la révision des participations financières allouées au titre du projet.

ie mixte piétons cycles Rue Général Allard

Une étude de faisabilité a été engagée sur la réalisation d'aménagements piétonniers et Cyclables en vue de sécuriser la circulation Rue du Général Allard. Cette voie qui dessert un secteur d'habitat dense (lotissements) et le centre de l'agglomération (Gare, commerces et services) compte une circulation routière très importante. Ce dossier est soumis au titre de l'aménagement de points dangereux. Le projet est adopté et les financements sont sollicités auprès du Département et au titre du produit des amendes de police.

Restauration retable du chœur de l'église

Au cours des travaux de nettoyage du chantier de l'église, un retable de 1669 a été endommagé et doit faire l'objet de réparations des déchirures. Le conseil retient la proposition de profiter du déplacement du tableau en atelier afin de réaliser une prestation complémentaire de mesures conservatoires au titre du patrimoine protégé. Sollicite la participation financière des services de l'État, de la Région et du Département.

N° 012-2009 : Rémunération des agents recenseurs

Une enquête de recensement de la population se déroulera sur le territoire de la Commune de MESSAC au cours de la période du 15 janvier au 14 février 2009. Les modalités de partenariat avec l'INSEE prévoient que la commune est chargée du recrutement des agents recenseurs ainsi que de leur rémunération moyennant une dotation forfaitaire versée par l'État.

Cinq agents ont été recrutés sous contrats pour cette prestation et seront rémunérés sur une base de 4.03 €, par logement recensé;

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée LUNDI 9 FEVRIER 2009

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN